

Mise en concertation du projet de contournement Sud -Ouest de CHERBOURG-En-Cotentin.

Avis de l'association Manche-Nature.

15 avril 2024.

1. Les besoins identifiés par les porteurs de projet qui justifieraient le contournement.
 - 1.A. Il est annoncé (page 27) une progression de la population sur le territoire, d'ici 2040, de 15000 habitants avec en conséquence un besoin de 22810 logements supplémentaires et donc une augmentation des déplacements.
 - 1.B. Il est affirmé (page 30) que les deux grands pôles d'emploi sont la Hague et Cherbourg-En-Cotentin. Les perspectives de développement de l'emploi reposent sur la construction de piscine pour les déchets nucléaires sur le site d'Ornano (250 personnes avec un pic de 500 lors de la construction), le lancement de l'EPR de Flamanville (+ 600 personnes, pour un effectif à terme de 1400 salariés). Il n'est pas prévu d'évolution d'effectifs sur le port de Cherbourg-En - Cotentin (estimé à 2000 personnes entre la CMN, la police des frontières, les douanes et Naval Group, ...).
 - 1.C. Il est souligné (page 31) le flux de déplacements où l'usage de la voiture individuelle est privilégié. Le flux domicile-travail est important, 7 déplacements sur 10 se font en voiture, 10% des déplacements utilisent les transports en commun.

1.A.1. Les prévisions d'évolution de la population sont en contradiction avec la réalité que connaît le territoire depuis de nombreuses années. En 2009, étaient dénombrés 83007 habitants, en 2020, 77789. La population vieillit. Les moins de 30 ans représentaient 37.6% de la population, ils représentaient en 2020 34.4% de la population. Les plus de 60 ans représentaient 22.6% de la population en 2009, ils représentaient en 2020, 27.70% (Chiffres INSEE)

1.B.1. Les perspectives d'augmentation d'emplois sur le territoire reposent sur la mise en route de l'EPR (qui reste à ce jour aléatoire malgré l'optimisme affiché) et la construction future de la piscine de stockage des déchets nucléaires. En fait, il est fort à parier que le solde sera nul entre les emplois liés à la construction de l'EPR et ceux liés à son exploitation si un jour elle voit le jour.

Aucune perspective de développement de l'emploi n'est annoncée sur le pôle de Cherbourg-En-Cotentin.

1C.1. Il est constaté l'importance de l'utilisation de la voiture dans les déplacements du quotidien, dont une forte part est liée aux trajets domicile-travail. L'aménagement routier proposé ne fera que conforter cette tendance. Il serait bien plus judicieux de mobiliser l'investissement envisagé (63M€) pour accroître l'offre de transports en commun en lien avec les entreprises (direction et représentation des personnels).

Le projet présenté repose sur des prévisions tronquées (Ainsi prévoir la construction de 22800 logements sur la période pour une augmentation aléatoire de 15000 résidents supplémentaires !!). Il privilégie le routier et prend insuffisamment en compte d'autres moyens de transport plus adéquats avec les enjeux climatiques.

2. Les options d'aménagements.

Un fuseau unique pour le secteur Est et 5 options pour le secteur Ouest (Le projet de 2012 étant la référence).

Pour le secteur Est, la présentation est peu bavarde. Elle annonce une création nouvelle sur près de 6 km avec la réalisation d'un viaduc.

Une grande partie des **5 options pour le secteur Ouest** est commune. Pour le volet milieux naturels, seront impactées deux zones humides avérées et des zones humides potentielles (de 6 à 13 selon

l'option). Concernant les espèces protégées, il est inventorié des habitats à enjeux forts, voire très forts à l'extrémité Est. Il est noté la présence de réservoirs de biodiversité boisés à l'extrémité Est et le franchissement de corridors écologiques de cours d'eau. Il existe trois périmètres de protections rapprochées et quatre périmètres de protections éloignées pour les zones de captage.

Les impacts écologiques annoncés sont forts. De par son objet, le document n'évoque pas, bien évidemment, le premier attendu du principe « Eviter, Réduire, compenser » qui s'impose. Il est pourtant incontournable. A la lecture des différentes options, aucune ne porte une volonté de réduction des dégâts par rapport à une autre. Enfin, ne sont pas abordées, ou si peu, les compensations envisagées.

Manche-Nature, après une étude sérieuse du document, se prononce contre ce projet de contournement sud-ouest de Cherbourg-En-Cotentin, quelle que soit l'option qui pourrait être retenue.

Pour manche-Nature,

Alain MILLIEN, administrateur.